

# Collaboration av

**L**a complexité des défis auxquels l'humanité fait face, comme la réduction des ressources non renouvelables, les changements climatiques, l'augmentation du nombre et de l'intensité des catastrophes naturelles, l'omniprésence des conflits armés et des déplacements forcés, est telle qu'aucune intervention internationale ne peut être véritablement efficace sans une étroite coopération à tous les niveaux. Conscient de cette réalité, le HCR s'efforce de forger des relations de travail qui permettent d'accroître l'efficacité et l'impact de ses actions humanitaires.

En 2010-2011, le HCR entend coopérer avec des institutions des Nations Unies, des ONG, des organisations internationales et régionales, le mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (CICR et FICR), des gouvernements, la société civile, le monde des entreprises et des particuliers. Le Haut Commissariat coordonnera ses activités au travers des mécanismes multilatéraux existants ainsi que par des arrangements bilatéraux, l'objectif ultime étant la fourniture d'une protection et d'une assistance aux réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés internes et autres personnes relevant de sa compétence. En outre, il collaborera étroitement avec d'autres organisations intéressées, dans le cadre de problématiques plus larges, telles que la préservation de l'espace humanitaire et le lien entre les changements climatiques et les migrations.

Une des priorités du HCR est d'offrir aux personnes qui relèvent de sa compétence des programmes intégrés de lutte contre le VIH et le sida. En conséquence, le Haut Commissariat continuera à financer et à appuyer l'action de l'ONUSIDA. Il contribuera, en coopération avec le Comité permanent interorganisations (IASC) à la révision des directives sur les interventions relatives au VIH et au sida dans les situations d'urgence. Le HCR participera avec les ONG et les

gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques comme le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, et à des projets régionaux tels que l'Initiative des Grands Lacs contre le sida et le Programme régional de partenariat de l'IGAD.

Dans le domaine de la santé génésique, le HCR s'attachera à promouvoir des interventions intégrées menées avec l'ensemble des acteurs pour réduire la mortalité et la morbidité

néonatale et maternelle dans les situations d'urgence. Parmi les autres priorités, mentionnons la mise en place de systèmes de distribution de l'eau et d'assainissement et la gestion des déchets solides. Les partenariats noués avec des universités et des centres de recherche, par exemple, sont destinés à produire des programmes novateurs dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La coopération se poursuivra également au sein du module de l'IASC pour l'eau,



HCR/W.SPINDLER



# ec les partenaires

l'assainissement et l'hygiène ainsi que dans le cadre d'ONU-Eau, un mécanisme destiné à renforcer la coordination et la cohérence des activités des entités des Nations Unies en rapport avec l'eau douce et l'assainissement.

Afin d'améliorer l'assistance dans le secteur des abris, le HCR s'emploiera, en coopération avec le CICR et la FICR, à mettre au point une nouvelle tente familiale, accompagné d'un colis de préparation à l'hiver. Le Haut

Commissariat coopèrera également avec des ONG et d'autres organisations clés ayant des compétences techniques dans les secteurs des abris et de l'aménagement du territoire, comme le *Shelter Centre*, *RedR Australia*, la Direction suisse du développement et de la coopération, *Irish Aid*, GOAL, le Conseil danois pour les réfugiés, Canadem et le Programme des VNU.

L'action que le HCR mène dans le secteur de l'éducation suppose des liens étroits avec le PAM, l'UNESCO et

l'UNICEF. En tant que membre du Réseau interinstitutions sur l'éducation dans les situations d'urgence, le HCR fera campagne pour l'éducation des réfugiés et utilisera des outils techniques pour renforcer l'élaboration de programmes éducatifs. Grâce à sa coopération avec le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Haut Commissariat sera en mesure de déployer des spécialistes de l'enseignement sur le terrain. Il cherchera à nouer davantage de partenariats de ce type pour des programmes d'enseignement secondaire.

Le HCR et le Comité international de secours poursuivront leur collaboration dans le cadre d'un programme destiné à promouvoir les environnements d'apprentissage sans risques. Un module d'autoformation en ligne, élaboré en 2009, sera diffusé auprès des membres du personnel du Haut Commissariat et de ses partenaires afin de les aider à s'attaquer aux violations des droits fondamentaux dans les écoles. Le HCR participera également aux travaux du module de l'IASC pour l'éducation.

Les relations du HCR avec l'UNICEF comportent une étroite coopération au sein du module de l'IASC pour la protection, notamment au sein du Groupe de travail sur la protection de l'enfance. Cette coopération sera renforcée au travers d'un plan de travail commun portant sur la protection de l'enfance, l'éducation, la préparation et la réponse aux situations d'urgence et la mobilisation de ressources.

Le Haut Commissariat travaillera en étroite coopération avec le PNUD et l'UNICEF sur des questions d'apatridie, en particulier sur le terrain. Avec le FNUAP, il s'emploiera à identifier les apatrides au travers de recensements nationaux. La coopération sur les questions de nationalité et la lutte contre la discrimination se poursuivra avec le HCDH et les mécanismes de défense des droits de l'homme des Nations Unies. La coordination interorganisations des activités relatives à l'apatridie sera renforcée au travers du Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit des Nations Unies.



**Le HCR assure, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations, le transfert de Malte en France de 92 personnes qui ont besoin d'une protection.**

Le HCR coopère avec le *Grameen Trust* sur les questions touchant aux moyens d'existence et à l'accès aux services financiers. Il entend également collaborer avec la *Women's Refugee Commission* à des programmes de formation visant à renforcer l'autonomie économique des femmes réfugiées. L'appui de l'OIT sera sollicité pour traiter les questions relatives au financement de projets à caractère social et au développement de l'esprit d'entreprise. Le Haut Commissariat s'associera à des entreprises sociales, comme il l'a fait au Bangladesh, pour offrir des formations et des emplois à des réfugiées et à des femmes appartenant aux communautés d'accueil.

Le HCR travaillera à la remise en état et à la réhabilitation des camps fermés avec l'Union internationale pour la conservation de la nature et encouragera l'agriculture durable à petite échelle avec la *Southern Alliance for Indigenous Resources*. Il s'alliera également avec la Fondation environnementale pour l'Afrique et l'association Gaïa pour intervenir dans le domaine des énergies renouvelables et de l'éducation en faveur de l'environnement. Au niveau politique, le HCR coordonnera ses efforts sur les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes avec le PNUC et le BCAH et participera aux travaux de l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) sur le changement climatique et la viabilité écologique.

Les efforts du HCR pour mettre en évidence les droits fondamentaux des personnes relevant de sa compétence

dans le cadre d'activités de plaidoyer, de formations et d'interventions communes.

La conception de stratégies relatives aux mouvements migratoires mixtes sera un objectif prioritaire pour l'Organisation dans de nombreuses régions en 2010. Ces stratégies seront mises en œuvre au travers de projets conjointement exécutés avec la FICR, le HCDH, l'OIM, l'UNICEF et l'UNODC. Le Haut Commissariat cherche également à accroître l'efficacité du Groupe mondial sur la migration. Le HCR poursuivra son étroite collaboration avec l'OIM pour les questions de réinstallation et de regroupement familial, tout en continuant à assurer conjointement avec son partenaire la direction du module de l'IASC pour la coordination des camps et la gestion des camps.

En 2010-2011, le Haut Commissariat redoublera d'efforts pour mobiliser un appui susceptible d'aider les déplacés internes et les réfugiés de longue date à trouver des solutions. Il cherchera à inscrire les solutions durables dans le programme plus large de développement et à les intégrer au débat mondial sur la consolidation de la paix. À cette fin, le HCR élargira ses partenariats avec les organismes de développement et participera à des processus conjoints de programmation des Nations Unies, tels que les PNUAD et l'initiative « Unis dans l'action ».

Le Haut Commissariat conjuguera ses efforts avec ceux de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) pour appuyer la réintégration urbaine en Afghanistan, au Libéria et au

participera à une étude de la Banque mondiale sur les moyens d'améliorer la transition entre les secours et le développement.

Le HCR codirige le module de l'IASC pour le relèvement accéléré, au sein duquel il a participé à l'élaboration d'un système de gestion des informations sur la réintégration. En 2010, le projet sera progressivement transféré au PNUD, en vue d'une exécution conjointe sur le terrain.

*Save the Children* et le HCR reconduiront leurs accords d'urgence standard, destinés à doter le HCR de capacités plus solides pour assurer des services communautaires et veiller à la protection de l'enfance dans les situations d'urgence. Le Haut Commissariat et le Comité international de secours exécuteront également un projet commun de protection de l'enfance, en mettant l'accent sur la détermination de l'intérêt supérieur. Entrepris en 2009, le projet appuie les opérations sur le terrain par des ateliers, des déploiements d'experts et des conseils techniques.

Le HCR et l'UNWRA coopéreront dans les domaines où les mandats des deux organisations se recoupent, s'attachant notamment à venir en aide à plus de 1 100 réfugiés palestiniens bloqués dans des camps situés à la frontière irako-syrienne et à rechercher des solutions temporaires à leur situation.

### ORGANES DE COORDINATION DES NATIONS UNIES

Le HCR jouera un rôle actif dans le processus du Comité permanent interorganisations. Le Haut Commissariat continuera de diriger ou de codiriger les modules de la protection, de la coordination des camps et de la gestion des camps, ainsi que des abris d'urgence. Il participera aux efforts destinés à renforcer le financement des opérations humanitaires au moyen de mécanismes communs, tels que le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Une étroite coopération entre toutes les organisations est donc nécessaire, afin de réduire au minimum les procédures administratives et d'améliorer la qualité des interventions.

Au titre des efforts déployés par l'IASC pour consolider le système des coordonnateurs humanitaires, le HCR coopèrera avec ses partenaires pour rationaliser les équipes de candidats aux

## LA CONCEPTION DE STRATÉGIES RELATIVES AUX MOUVEMENTS MIGRATOIRES MIXTES SERA UN OBJECTIF PRIORITAIRE POUR L'ORGANISATION DANS DE NOMBREUSES RÉGIONS EN 2010

dans le cadre international de défense des droits de l'homme et pour intégrer ces normes dans son travail se poursuivront au travers de sa coopération avec les organes de surveillance des traités relatifs aux droits de l'homme, les détenteurs de mandat au titre des procédures spéciales concernés par cette problématique et le Conseil des droits de l'homme. Le HCR et le HCDH collaboreront étroitement,

Sud-Soudan. Les deux organisations s'attachent également à promouvoir l'intégration sur place et à défendre les intérêts des communautés d'accueil dans des situations prolongées touchant des réfugiés ou des déplacés internes en Jordanie, au Kenya et en République arabe syrienne. En 2010, le HCR et JICA organiseront conjointement un atelier sur le développement pour les personnes déplacées. De même, le HCR



## ● Collaboration avec le Programme alimentaire mondial

Un mémorandum d'accord conclu en juillet 2002 définit les fonctions et les responsabilités respectives du HCR et du PAM pour la fourniture de vivres aux réfugiés et reconnaît que les éléments non alimentaires sont, comme les éléments alimentaires, importants pour atteindre la sécurité et l'autosuffisance alimentaires.

Le PAM fournit des rations alimentaires de base aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR dans toutes les opérations venant en aide à plus de 5 000 personnes. Dans certaines opérations, le PAM distribue des produits alimentaires supplémentaires pour prévenir et traiter la malnutrition. Le HCR fournit des rations de base dans les petites opérations et des denrées d'appoint dans les grandes.

Depuis 2007, le HCR et le PAM ont intensifié leur coopération pour lutter contre la malnutrition chez les populations réfugiées de longue date. La santé et la nutrition des réfugiés se sont ainsi améliorées dans plusieurs pays. En 2010-2011, la coopération sera renforcée au travers de programmes communs de prévention et de traitement des carences en oligo-éléments.

En particulier, les partenaires amplifieront les projets d'alimentation destinés aux nourrissons et aux enfants

en bas âge, aligneront le traitement de la malnutrition sévère sur les nouvelles normes internationales et amélioreront l'accès à des régimes et à des oligo-éléments de qualité en fournissant si nécessaire des denrées d'appoint et des rations alimentaires améliorées.

En qualité de membres de l'Équipe spéciale de haut niveau des Nations Unies sur la crise alimentaire mondiale, le HCR et le PAM continueront de préciser le Cadre d'action global. Au sein de cette structure, les deux partenaires veilleront à ce que les réfugiés et les autres individus vulnérables soient protégés par les filets de sécurité nationaux créés en réponse à la crise alimentaire.

Le HCR et le PAM entreprennent des évaluations communes dans toutes les grandes opérations au moins une fois tous les deux ans. En 2010-2011, les évaluations mettront davantage l'accent sur la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, ainsi que sur l'aide aux réfugiés urbains. En 2010, le HCR et le PAM chercheront également à faire en sorte qu'un plus grand nombre de déplacés internes reçoivent une aide alimentaire suffisante. Par ailleurs, les deux organisations ont préparé un plan d'urgence mondial pour faire face à des pandémies au sein de populations réfugiées ; le plan sera actualisé en 2010.

postes de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire, en vue d'assurer une collaboration optimale entre ces deux fonctions.

Le Haut Commissariat contribuera également aux travaux de l'Équipe spéciale de l'IASC sur les changements climatiques, qui traite des aspects humanitaires des changements climatiques, en s'occupant notamment de la réduction des risques de catastrophe ainsi que des migrations et des déplacements induits par le climat. L'Équipe communique également des informations au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Le HCR continuera de participer aux travaux du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et de ses trois piliers : le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement. Ceci permet au HCR de faire part de sa

position sur des questions de gestion et des problèmes politiques aux directeurs des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.

Dans le cadre du processus de réforme de l'ONU et en coopération avec le GNUM, le Haut Commissariat contribuera à l'initiative « Unis dans l'action », qui est une plateforme unique pour combler l'écart entre les secours et le développement. Le HCR appuiera le processus d'élaboration du Bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies (BCP/PNUAD) à l'échelon national et veillera, en coopération avec le GNUM, à ce que les besoins des personnes relevant de sa compétence soient intégrés aux programmes de développement. Le Haut Commissariat cherche à assurer la prise en compte des personnes qui relèvent de sa compétence dans les évaluations communes de besoins et dans les conférences sur la reconstruction. Il s'engagera également

dans la constitution de fonds fiduciaires multidonateurs.

Au Siège de l'ONU à New York, le HCR cherchera à faire en sorte que les problématiques du déplacement et de l'apatridie soient traitées dans les débats intergouvernementaux et interorganisations, en s'efforçant d'établir un lien entre les opérations sur le terrain et les décisions au niveau central. Les efforts pour renforcer la coopération avec des membres du système des Nations Unies, le corps diplomatique, les médias accrédités auprès de l'ONU et les ONG seront déterminants à cet égard.

Le Haut Commissariat coopèrera avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix pour veiller à ce que les programmes de ces deux institutions répondent aux besoins des réfugiés rapatriés et des déplacés de retour. Au travers d'une étroite collaboration avec le Département des

opérations de maintien de la paix (DPKO), il appuiera les opérations en cours ou récemment lancées. Le HCR entend veiller à ce que les mandats et les activités des missions du DPKO reflètent la nécessité de protéger les civils. Il suivra également de près tous les développements en rapport avec la mission hybride UA-ONU au Darfour.

### ORGANISATIONS RÉGIONALES

En 2009, le HCR a renforcé son appui à l'Union africaine (UA) et à la Commission économique pour l'Afrique en implantant une délégation spécifique à Addis-Abeba. Le HCR a prêté main-forte à l'UA pour préparer le Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes, qui doit se tenir à Kampala en octobre 2009. À cette occasion, les chefs d'État et de gouvernement africains se pencheront sur la protection des personnes déplacées et la recherche de solutions à leur sort. L'un des éléments clés de cette réunion est l'examen de la Convention de l'UA relative à la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique, en vue de son adoption. En 2010 et en 2011, le Haut Commissariat suivra les résultats du Sommet et travaillera en étroite collaboration avec l'UA, veillant à la protection pendant que son partenaire traitera les problèmes relatifs aux migrations mixtes, à la paix et à la sécurité.

Dans le cadre de leur partenariat, le HCR et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) accorderont une attention particulière à l'intégration sur place, aux migrations mixtes, à la préparation aux situations d'urgence et à la consolidation de la paix. En particulier, le HCR cherchera à faciliter l'intégration sociale et économique des réfugiés et le rapatriement des réfugiés libériens, en coopération avec la CEDEAO et la Banque africaine de développement.

En Afrique orientale, la coopération avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) portera sur le système d'alerte rapide de l'IGAD et les problèmes suscités par les migrations mixtes. Le HCR et la Communauté des États d'Afrique de l'Est finaliseront, en étroite collaboration, un mémorandum d'accord régissant les relations des deux organisations.

Dans les Amériques, les liens avec l'Organisation des États américains

(OEA) seront renforcés. À compter de 2010, des ateliers sur le droit international des réfugiés seront organisés chaque année, en tirant parti des résolutions adoptées au fil des ans par l'Assemblée générale de l'OEA au sujet des réfugiés, des apatrides et des déplacés internes. Des relations seront également établies pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de lutte contre la traite des êtres humains et de mise en œuvre de programmes de formation pour les autorités nationales chargées des questions d'asile.

En 2010-2011, le Haut Commissariat interviendra activement dans la problématique des migrations mixtes dans les Amériques, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence sur la protection des réfugiés et les migrations internationales qui doit être organisée à la fin de l'année 2009. On peut espérer que la Conférence aboutira à une stratégie de mise en œuvre du Plan d'action en dix points du HCR, notamment en ce qui concerne le renforcement de la coopération avec la Réunion régionale sur les migrations (Processus de Puebla) et le MERCOSUR. Le HCR appuiera également une évaluation régionale des procédures de détermination du statut de réfugié et des solutions durables dans les Amériques. Il intensifiera sa coopération avec le MERCOSUR afin de promouvoir des politiques régionales de protection des réfugiés et de recherche de solutions durables.

En Asie et dans le Pacifique, l'Organisation orientera la coopération régionale sur les activités en rapport avec l'accès à l'asile et la protection des réfugiés – en particulier dans le cadre de mouvements migratoires plus amples – et avec la prévention et la réduction des cas d'apatridie. Le HCR travaillera en étroite collaboration avec les organes suivants : les Consultations intergouvernementales sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants en Asie et dans le Pacifique, le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Centre de gestion des opérations en cas de catastrophe, qui est implanté à New Delhi et dépend de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Il coopérera également avec des groupes de la société civile, comme le Réseau de défense des droits des réfugiés en Asie et dans le

Pacifique, le *Calcutta Research Group*, l'Association internationale des juges aux affaires de réfugiés et l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique.

En Asie centrale, le HCR participera de manière plus intensive à des efforts régionaux de gestion des frontières, comme le programme de l'Union européenne pour l'Asie centrale et les projets de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

En Europe, le Haut Commissariat travaillera en étroite collaboration avec les institutions de l'Union européenne dans le domaine de la protection internationale. Il coopérera avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX) et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le HCR compte également l'OSCE, le Conseil de l'Europe et maintes organisations de la société civile, comme le Conseil européen sur les exilés et les réfugiés, parmi ses partenaires proches. Il travaillera en outre avec les Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations, et le Centre international pour le développement des politiques migratoires.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les partenariats avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique seront renforcés. En 2010, à l'issue d'une réunion internationale consacrée à la révision de la Convention arabe de 1994 relative aux réfugiés, le HCR suivra de près la version amendée du texte, laquelle était, à l'heure où ces lignes ont été écrites, examinée par le Secrétariat du Parlement arabe en vue de sa présentation aux membres de la Ligue. Le Haut Commissariat organisera également des formations sur le droit des réfugiés à l'intention de fonctionnaires, y compris au travers d'une conférence sur l'asile dans le monde arabe.

### ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Les organisations non gouvernementales forment le groupe de partenaires le plus important du HCR. Le Haut Commissariat exécute 25 pour cent de ses activités par l'intermédiaire d'ONG. En

2008, les décaissements à l'intention d'ONG ont atteint près de 400 millions de dollars E.-U., contre 300 millions l'année précédente. En 2009, plus de 1 100 accords d'exécution ont été conclus avec 625 ONG. En 2010-2011, le HCR cherchera à promouvoir une coopération plus efficace et plus prévisible avec plus de 470 ONG nationales.

Les ONG jouent un rôle important dans la planification des opérations du HCR. Le Haut Commissariat évalue les besoins des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence en coopération avec ses partenaires. En 2010-2011, le rôle de ces derniers sera encore renforcé en raison de la méthodologie globale que le HCR a adoptée pour évaluer les besoins des personnes relevant de sa compétence.

Les consultations que le Haut Commissariat organise chaque année à Genève réunissent des acteurs venus du monde entier et offrent au HCR et à ses partenaires l'occasion de débattre des défis communs. En 2009, les représentants de 179 ONG nationales et internationales figuraient au nombre des participants. Le Dialogue annuel du Haut Commissaire est un autre forum propice aux échanges entre le HCR et ses partenaires non gouvernementaux.

#### PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES ET LES FONDATIONS

Le HCR renforcera sa coopération avec les entreprises, aussi bien au niveau national qu'international, afin de diversifier ses activités de collecte de fonds et de partenariat. L'Organisation travaille avec des entreprises partenaires pour tirer parti de leurs compétences dans leur métier de base, de leurs programmes de mobilisation des salariés, de leurs dons en nature et de leurs activités de collecte de fonds. En 2008, les dons en numéraire et en nature accordés par des entreprises se sont élevés à plus de 8 millions de dollars E.-U.

En 2010, les principales activités menées avec des entreprises et des fondations concerneront :

- La mise en œuvre d'un projet éducatif financé par PricewaterhouseCoopers au Tchad oriental.
- Le perfectionnement de l'initiative *Community Technology Access*, qui vise à donner aux réfugiés et aux communautés d'accueil la possibilité d'acquérir des compétences et de

## LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES FORMENT LE GROUPE DE PARTENAIRES LE PLUS IMPORTANT DU HCR. LE HAUT COMMISSARIAT EXÉCUTE 25 POUR CENT DE SES ACTIVITÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'ONG

trouver des moyens d'existence en facilitant l'accès aux technologies de l'information et des communications et en assurant des formations dans ce domaine. L'initiative est mise au point en partenariat avec PricewaterhouseCoopers et Microsoft.

- Le renforcement de la campagne « Més » en partenariat avec Nike et le FC Barcelona, qui vise à récolter des fonds pour le HCR.
- La collaboration avec Nike sur le projet « 9 million for ninemillion.org » qui fournit de l'équipement sportif aux réfugiés et autres personnes relevant de la compétence du HCR.
- Une collaboration avec Manpower pour faciliter l'accès au marché du travail des réfugiés qui ont été sélectionnés pour être réinstallés aux États-Unis. Les activités comprennent des formations avant le départ et des services de placement à l'arrivée.
- Le renforcement de l'image de marque du HCR et une meilleure utilisation des médias pour la promouvoir, avec le concours de WPP et de ses filiales : Young&Rubicam, Landor et Burson Marsteller.
- Une coopération avec le Comité international olympique pour organiser des activités sportives et prévenir la violence sexuelle et sexiste dans dix pays. Dans le cadre de cette coopération, les capacités des associations sportives seront renforcées et l'opinion publique sera sensibilisée à l'importance que le sport et les jeux revêtent pour les personnes déplacées.
- L'intensification des efforts visant à introduire des technologies respectueuses de l'environnement et des énergies renouvelables dans les camps.
- Le renforcement des partenariats avec les membres du Conseil des chefs d'entreprise, Manpower, Microsoft, Nestlé, Nike,

PricewaterhouseCoopers et WPP, afin de garantir des contributions fiables sur une base annuelle.

- La collecte de fonds au travers de partenariats au niveau national, comme celui noué avec la Loterie néerlandaise (NPL).
- Le renforcement de la coopération avec des fondations clés, dont la Fondation pour les Nations Unies, la Fondation Bill & Melinda Gates, la Fondation Novartis, la Fondation Nike et la Fondation du FC Barcelona.

#### AMBASSADEURS DE BONNE VOLONTÉ

Les ambassadeurs de bonne volonté du HCR touchent de nouveaux publics et révèlent la problématique des réfugiés à des gens qui, sans leur intervention, ignoreraient tout du sort des personnes déplacées. Ils se font les porte-parole des personnes les plus vulnérables qui soient et sensibilisent le grand public aux difficultés que rencontrent les réfugiés et les déplacés internes.

On trouve dans leurs rangs des têtes couronnées, des musiciens, des acteurs, des écrivains, des champions prestigieux, des universitaires, des célébrités du monde de la mode, des réfugiés, des photographes, des humanitaires et des étudiants. Toutes ces personnalités aident à promouvoir l'action du HCR de diverses manières, notamment en menant des missions sur le terrain, en mobilisant les jeunes, en faisant des déclarations publiques, en participant à des événements et en donnant des concerts gratuits.

Tous les ambassadeurs de bonne volonté sont déterminés à aider les personnes déplacées à travers le monde et à consacrer beaucoup de temps à cette cause. Angelina Jolie, l'actrice américaine qui travaille avec le HCR depuis 2001, a ainsi entrepris 30 missions sur le terrain autour du globe, souvent dans des régions reculées et inhospitalières. ■